

Conditions Générales de Vente

Dernière mise à jour : mars 2026

1 - Objets et parties du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, régissent les relations contractuelles pendant sa durée entre Jeanne GERARD, (ci-après dénommée «la Prestataire» ou «la Graphiste», entrepreneure individuelle, dont le siège social est situé au 38, boulevard Maréchal Lyautey, 54600 Villers-lès-Nancy, enregistrée à l'URSSAF Lorraine sous le siret n° 498 108 240 00041) et toute personne physique ou morale (ci-après «le-a Client·e») sollicitant une prestation graphique ou un abonnement mensuel.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champs «Prestations» du devis. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

Le terme «Client·e» désigne en toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences professionnelles de Jeanne GERARD pour toute création dans le cadre des compétences du design graphique. Le terme «Tiers» désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme « Graphiste » ou « Prestataire » désigne Jeanne GERARD, designer graphique indépendante en freelance.

2 - Acceptation

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par la Graphiste pour ses Client·e-s dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique.

À défaut de contrat conclu entre la Prestataire et son-a Client·e, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. En ce cas, les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec Jeanne GERARD implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du·de la Client·e à ces CGV.

La Prestataire se réserve le droit de modifier ses CGV, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

3 - Engagement du·de la Client·e

D'une façon générale, le-a Client·e et la Graphiste s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun·e s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires. Tout retard ou défaut de coopération peut entraîner des conséquences financières (cf. clause 13).

Pour permettre à la Graphiste de réaliser sa mission, le·a Client·e s'engage à :

- Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par la Prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- Remettre à la Graphiste le bon de commande/devis accepté et signé (confirmé par le versement d'un acompte).
- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés). Le·a Client·e s'engage à fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents et endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il ou elle édite.
- Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du·de la commanditaire pourra être engagée à ce titre, la responsabilité de la Graphiste ne saurait être engagée en cas de violation des droits de tiers liée à l'utilisation de ces éléments.
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant à la Graphiste dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- Garantir la Graphiste contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le·a Client·e.
- Régler dans les délais précis les sommes dues à la Graphiste.
- Informer la Graphiste d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

4 - Engagement de la Prestataire

- La Prestataire s'engage à mettre en œuvre toute la diligence et le soin nécessaires à la bonne exécution de la prestation.
- Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée, et sera limitée au montant total payé par le client pour la prestation concernée.
- Au besoin, la Graphiste pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le·a Client·e.
- La Graphiste s'engage à informer de manière régulière et efficace le·a Client·e de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au·à la Client·e.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, la Graphiste s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au·à la Client·e, auxquels elle aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.
- Les frais de déplacement : coursiers, avion, train, voiture, hébergement, repas, seront facturés en sus (location ou frais kilométriques selon le tarif fiscal en vigueur) si un rendez-vous chez le·a Client·e ou en lieu public est nécessaire.

- Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de la Graphiste et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images, des Cromalins, frais de gravure ou d'impression.
- Dans le cas où des modifications, ajouts ou suppressions de données, demandées par le·a Client·e en cours de réalisation - et faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part - impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial ou induisant un travail supplémentaire ou un dépassement du nombre d'heure de travail et corrections initialement indiquées dans le devis, ces dernières seront facturées en sus du devis initial. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par la Graphiste sont dues par le·a Client·e et immédiatement exigibles.
- Sous réserve de l'accord de la Graphiste, un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration de 50% par rapport au tarif initial de la prestation) sera facturé pour les prestations exécutées à la demande du Client pendant les dimanches, jours fériés, ou la nuit (soit entre 19 h et 9 h au lendemain matin), ou en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par la Graphiste.
- La Prestataire ne peut être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, ou d'un préjudice commercial résultant de l'utilisation des créations, sauf faute prouvée. Sa responsabilité est en tout état de cause limitée au montant de la prestation facturée.

5 - Droits d'auteur·e

La Graphiste garantit être titulaire des droits nécessaires sur les créations originales réalisées dans le cadre de la prestation et que celles-ci sont juridiquement disponibles pour les utilisations prévues au contrat.

Les polices de caractères utilisées dans le cadre des créations restent la propriété de leurs auteurs et sont protégées par des licences d'utilisation spécifiques.

Sauf mention contraire, la Graphiste ne cède pas les licences des polices utilisées dans les créations.

Le·a Client·e est responsable de l'acquisition des licences nécessaires pour toute utilisation, modification ou reproduction des créations nécessitant l'usage de ces polices, notamment pour l'édition, l'impression ou l'utilisation numérique.

Les éléments fournis par le·a Client·e restent sous sa responsabilité, garantissant disposer des droits nécessaires à leur utilisation.

6 - Devis et début des travaux

Le devis et les CGV signés par le·a Client·e valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir (acompte, comme indiqué sur le devis).

Les devis émis par la Graphiste sont susceptibles d'être révisés (notamment en fonction de l'évolution du cahier des charges) par l'édition d'un avenant au devis initial. Le devis initial n'est plus modifiable.

Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV acceptés, 30% du montant global payé valant pour signature et réceptionné sur le compte bancaire de Jeanne GERARD) et les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat seront à la disposition de la Prestataire. À défaut de réception de l'accord du·de la Client·e et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et Jeanne GERARD se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

7 - Validations

Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le·a Client·e s'engage à relire attentivement les documents avant toute validation et à transmettre à la Graphiste ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email (ou d'un message sur l'espace de suivi de projet collaboratif mis en place) ou d'un courrier daté et signé.

À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le·a client·e dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

La validation du bon à tirer (BAT) ou du fichier final vaut acceptation du document en l'état. Après validation, la responsabilité de la Graphiste ne pourra être engagée pour toute erreur ou omission constatée ultérieurement.

Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, la Graphiste ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne peut être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication des imprimeurs. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés (il en est de même pour les impressions réalisées sur une imprimante).

8 - Offre abonnement

Dans le cadre de son activité, la Graphiste peut proposer au·à la Client·e une offre d'abonnement mensuel permettant de bénéficier de prestations de design graphique de manière récurrente. Cet abonnement permet au·à la Client·e de soumettre des demandes de création ou d'adaptation graphique pendant la durée de l'abonnement, dans les conditions définies ci-après.

L'abonnement donne accès à la réalisation de demandes graphiques dans la limite de la capacité de production mensuelle prévue par la formule souscrite.

Une «demande» correspond à une tâche de conception graphique clairement définie (création, mise en page, adaptation ou déclinaison d'un support). La Graphiste se réserve le droit de redéfinir une demande lorsque celle-ci implique plusieurs livrables distincts ou un travail de conception substantiellement différent de la demande initiale.

Les demandes sont traitées par la Graphiste selon leur ordre de réception et leur niveau de complexité, dans le cadre du temps de travail disponible et en accord avec le·a Client·e lors de l'appel mensuel de pré-production.

Les demandes peuvent porter notamment sur la création, l'adaptation ou la mise en page de supports de communication visuelle. Toute demande impliquant un travail sortant du champ habituel du design graphique ou nécessitant un temps de production particulièrement important pourra faire l'objet d'une proposition complémentaire ou d'un devis spécifique.

L'abonnement ne constitue pas une prestation illimitée en volume ou en temps, mais un accès prioritaire et continu aux services de la Graphiste pendant la durée de l'engagement.

Les délais de traitement sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la nature des demandes, du volume de travail en cours et de la réactivité du·de la Client·e dans la transmission des éléments et validations nécessaires.

Les modalités précises de fonctionnement de l'abonnement (nature des prestations incluses, capacité mensuelle, modalités de demande et délais estimatifs de traitement) sont définies dans le devis ou dans le document de présentation de l'offre accepté par le·a Client·e.

Sauf mention contraire figurant dans le devis, l'abonnement est souscrit pour une durée mensuelle et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trente (30) jours.

Toute période d'abonnement entamée reste due.

Le délai minimum d'engagement pour un abonnement est de trois (3) mois sauf indication contraire indiquée dans le devis ou le document de présentation de l'offre.

9 - Autres frais

Les frais de déplacement : coursiers, avion, train, voiture, hébergement, repas, seront facturés en sus (location ou frais kilométriques selon le tarif fiscal en vigueur) si un rendez vous chez le·a Client·e ou en lieu public est nécessaire.

Les frais d'impression des documents créés par la Prestataire sont soumis à un devis distinct du devis création que la Prestataire nommera Devis Imprimeur.

Jeanne GERARD s'engage à proposer au·à la Client·e une impression de qualité en faisant appel à des prestataires de confiance. Le·a Client·e est libre de faire appel au prestataire de son choix pour l'impression des créations graphiques de la Prestataire.

Dans ce cas, la procédure de commande est à la charge du·de la Client·e. La Prestataire lui remettra les fichiers requis par le prestataire choisi.

Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis les coûts de toute prestation supplémentaire ou imprévue demandée par le·a Client·e en cours de projet. Ces frais seront facturés au·à la Client·e, en sus. Toute modification au cours de la réalisation du projet peut entraîner une majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par la Prestataire sont dues par la société cliente et immédiatement exigibles.

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de la Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Sont à facturer en plus : les modifications demandées par le·a Client·e en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur).

Sous réserve de l'accord de la Graphiste, un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration de 50% du tarif journalier) sera facturé pour les prestations exécutées à la demande du·de la Client·e pendant les samedis, dimanches, jours fériés, ou la nuit (soit entre 19 h et 9 h le lendemain matin), ou en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par la Prestataire.

10 - Garanties légale (conformité et vices cachés)

Conformément aux articles L217-3 à L217-20 du Code de la consommation et aux articles 1641 à 1649 du Code civil, la Prestataire reste tenue des défauts de conformité ou des vices cachés affectant les livrables, dans le cadre des prestations fournies aux consommateurs.

Ces garanties ne couvrent toutefois pas les demandes de modifications non incluses dans le devis initial, ni les défauts résultant d'une mauvaise utilisation ou modification non autorisée des livrables.

Le·a Client·e est invité·e à signaler tout défaut dans un délai raisonnable après livraison.

Lorsque l'impression est réalisée par un prestataire tiers, la responsabilité de la Graphiste ne saurait être engagée pour les défauts liés à la fabrication (variation de couleur, défaut d'impression, problème de façonnage).

11 - Droit de rétractation

Dans le cas d'une prestation destinée à un·e Client·e particulier·e, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, ce·cette dernier·e, en tant que consommateur·ice, dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la validation de l'offre (ici le devis émis par Jeanne GERARD et signé par le·a Client·e). Si les travaux ont débutés au moment où le·a Client·e se rétracte, la Graphiste est en droit de facturer les prestations effectuées et de réclamer des pénalités pour l'annulation du devis. En vertu de l'article L121-21 du Code de la Consommation, seul·e le·a Client·e en qualité de particulier·e peut exercer son droit de rétractation.

Selon la loi Hamon (17 mars 2014), article Préliminaire du Code de la Consommation : « est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De fait, le·a Client·e en qualité de professionnel·le ayant passé commande auprès de Jeanne GERARD via la validation d'un devis ne peut bénéficier du droit de rétractation de quatorze (14) jours prévu par le Droit de la Consommation.

Cependant, l'article L121-16-1 du Code de la Consommation étend les règles applicables aux relations entre consommateurs et professionnels, aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du·de la professionnelle sollicité·e et que le nombre de salariés employés par celui-ci ou celle-ci est inférieur ou égal à cinq. Si ces trois points sont réunis, le·a professionnel·le bénéficiera de son droit à la rétractation pour un délai de quatorze (14) jours, à l'issue desquels la Graphiste débutera les prestations indiquées par le devis.

ATTENTION, CE DROIT DE RÉTRACTATION NE POURRA PAS ÊTRE EXERCÉ SOUS CERTAINES CONDITIONS EN CAS DE :

- Fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation;
- Fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation;
- Fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications;
- Lorsque le·a Client·e est un·e professionnel·le.
- Lorsque le contrat a été conclu dans une finalité professionnelle actuelle ou future.

Dans le cadre des exceptions légales et lorsque la loi l'exige, il pourra être demandé au·à la Client·e au moment de la Commande, d'indiquer son accord à recevoir le Service avant la fin du délai de rétractation et/ou pour son renoncement au droit de rétractation via une case à cocher ou tout autre moyen adéquat. A défaut, la Graphiste se réserve la possibilité de n'envoyer aucun contenu au·à la Client·e avant l'expiration du délai de quatorze jours, ce qu'il ou elle accepte expressément.

12 - Factures et règlement

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum trente (30) jours après l'émission de celle-ci. Faisant usage d'un calendrier de paiement préalablement validé par le·a Client·e, la Graphiste peut réclamer les sommes tel que convenu avec le·a Client·e, ce qui implique également les paiements en cours de mission, avant sa fin.

Le paiement s'effectue par virement bancaire à l'ordre de Jeanne GERARD.

En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi.

Ces pénalités s'élèvent à 10% du montant total de la facture par mois de retard. Le calcul des pénalités commencera le deuxième jour ouvrable après la date de règlement indiquée sur les factures. Le calcul prendra fin le jour de la réception du règlement. En cas de non-paiement, le-a Client-e prendra en charge tous les frais de recouvrement.

13 - Annulation de commande et rupture de contrat

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra adresser une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. Si cette mise en demeure reste sans effet pendant un délai de 15 jours calendaires à compter de sa réception, la partie lésée pourra résilier de plein droit le présent contrat, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

Abandon ou silence du-de la Client-e

En cas de silence prolongé du-de la Client-e et/ou d'absence d'envoi d'éléments nécessaires au bon déroulé de la mission durant au minimum deux mois, la Prestataire adressera deux relances par email, espacées de 15 jours. Sans réponse dans un délai d'un (1) mois suivant la première relance, et après une notification finale, le projet sera considéré comme abandonné unilatéralement par le-a Client-e.

Une facture finale sera alors émise au prorata du travail réalisé (cf. clause 11) et le contrat sera résilié de plein droit, sans remboursement possible de l'acompte.

Si le-a Client-e reporte à plusieurs reprises les échéances du projet au-delà de deux (2) mois, sans nouvelle planification ni communication claire, le projet pourra également être considéré comme abandonné. Une facture proportionnelle aux prestations effectuées sera alors émise, mettant fin aux engagements des deux parties.

La Prestataire se réserve le droit de mettre en demeure le-a Client-e en cas de manquement grave ou répété à ses obligations, avant toute résiliation effective.

Rupture du contrat par le-a Client-e

Le-a Client-e peut annuler la prestation à tout moment, par écrit et sans avoir à motiver sa décision.

Dans ce cas :

- En cas d'annulation pour convenance personnelle, l'acompte versé reste acquis à la Prestataire à titre de dédommagement forfaitaire, pour couvrir le temps engagé, les travaux déjà réalisés et la réservation du créneau.
- Ce montant ne pourra être inférieur à 30% du montant total prévu au devis. Cette clause s'applique sauf cas de force majeure dûment justifié par le-a Client-e.
- Les prestations déjà réalisées ou en cours devront être réglées dans leur intégralité.

En cas de manquement grave du Client à ses obligations (non-paiement, retards répétés, absence de coopération, refus de transmettre les éléments nécessaires, comportement inapproprié), la Prestataire pourra également mettre fin au contrat, sans remboursement de l'acompte, et avec facturation des travaux réalisés.

Rupture du contrat par le Prestataire

La Prestataire peut mettre fin au contrat de manière anticipée, en cas de force majeure, de surcharge exceptionnelle, ou si le climat du projet devient délétère, irrespectueux ou émotionnellement insoutenable. Cela s'applique également en cas d'absence de réponse ou d'envoi d'éléments essentiels au bon déroulé de la mission de la part du Client-e.

Dans ce cas, sauf faute imputable au Client-e, les sommes perçues pour les prestations non encore réalisées pourront faire l'objet d'un remboursement partiel ou total, dans un délai maximum de soixante (60) jours.

Conséquences de la rupture

Dans tous les cas de rupture, les éléments créés et remis restent la propriété de la Prestataire, sauf accord écrit de cession de droits avec contrepartie financière.

Les maquettes, fichiers sources, projets non finalisés ou non retenus ne peuvent être ni modifiés, ni diffusés, ni utilisés sans autorisation écrite préalable.

14 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, la Graphiste se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client-e le versement d'indemnités. Il est admis que la Graphiste se doit d'avertir le Client-e dès le premier jour ouvrable de son incapacité, ou dès que possible dépendant de son état à ce moment-là.

15 - La force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

16 - Règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté au tribunal de Nancy (54 000), ce qui est expressément accepté par le Client-e.

17 - Propriété des travaux réalisés

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de la Graphiste tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client-e, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

De façon corollaire, le·a Client·e deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par la Graphiste dans le cadre de la commande.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de la Graphiste. Seul le produit fini sera adressé au·à la Client·e. A défaut d'une telle mention et si le·a Client·e désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Les travaux réalisés par la Graphiste, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le·a Client·e à une personne tierce sans accord préalable.

18 - Principes de cession

Conformément au Code de la propriété intellectuelle (article L111-1 et articles L121-1 à L121-9), il est rappelé que le droit moral attaché à une création - et comprenant notamment le droit au respect de l'œuvre et le droit au respect du nom de l'auteur - demeure perpétuel, inaliénable et imprescriptible.

De ce fait, seuls les droits patrimoniaux expressément énoncés dans la présente commande seront cédés au·à la Client·e, et ce uniquement après paiement intégral de la prestation. Ces droits pourront être limités en fonction des modalités précisées dans la commande (support, territoire, durée).

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle réalisée sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et passible de sanctions en vertu des lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour toute traduction, adaptation, transformation, arrangement ou reproduction par tout procédé (article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Il est précisé qu'une idée proposée par le·a Client·e ne constitue pas en soi une création protégeable.

Sauf mention contraire spécifiée au devis ou au contrat, les fichiers sources (ex. : .ai, .psd, .indd) restent la propriété exclusive de la prestataire et ne sont pas remis au·à la Client·e. Toute utilisation non autorisée ou modification des créations sans accord écrit préalable constitue une violation des droits d'auteur.

19 - Droits de reproduction et de diffusion

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale fera l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite.

Pour permettre au·à la commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création de la prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

20 - Copyright et mention commerciale

Sauf mention contraire explicite du·de la Client·e, la Graphiste se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule «Design graphique réalisé par Jeanne GERARD».

Le·a Client·e s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

21 - Droit de publicité

La Graphiste se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le·a Client·e sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, réseaux sociaux, newsletter, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Le·a Client·e s'engage à ne jamais s'y opposer.

22 - Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées lors de la commande (nom, adresse e-mail, etc.) sont utilisées uniquement pour :

- La gestion de votre prestation et l'envoi des documents (devis, factures d'acompte et de solde...).
- La communication relative aux produits de la Graphiste si vous y avez consenti.

Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Elles ne sont jamais transmises à des tiers à des fins commerciales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données à tout moment, en contactant : hello@jeanne-gerard.fr.

La Graphiste respecte la vie privée de ses Client·e·s. Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire aux finalités mentionnées. Certaines données peuvent toutefois être archivées conformément aux délais légaux de prescription.

Le·a Client·e bénéficie, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement de ses données à caractère personnel, d'un droit de limitation de traitement ou d'opposition à celui-ci, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de retirer son consentement sans porter atteinte à la licéité des traitements réalisés avant son retrait, qu'il peut exercer en s'adressant à : hello@jeanne-gerard.fr

Le·a Client·e a également la possibilité de déposer une réclamation auprès de l'organisme de contrôle compétent dans son pays de résidence (l'organisme compétent en France est la CNIL).

Conformément à l'article L.223-1 du Code de la consommation, le·a Client·e qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Enfin, le Site de la Graphiste peut comporter des dispositifs techniques de suivi (logs de connexion, adresse IP, etc.) destinés à prévenir toute utilisation illicite et à lutter contre la contrefaçon.